



TABEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation des opérations	Bénéficiaires
1	Création d'un stationnement et d'un espace public et agrandissement du fossé	Commune
2	Création d'un jardin attenant aux logements communaux	Commune
3	Elargissement de la RD 655	Conseil Général
4	Création d'un local communal	Commune

**COMMUNE DE MARIONS
PLAN LOCAL D'URBANISME**

3. PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1-5 000ème



ELABORATION DU P.L.U.

PROJET DE P.L.U. ARRÊTÉ par délibération du Conseil Communal du 26 Juin 2012

PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 10/12/2012 au 10/01/2013

P.L.U. APPROUVÉ par délibération du Conseil Communal le 26 Mars 2013

38 quai de Bacalan
33 300 BORDEAUX
Tél. 05 56 29 10 70
Fax. 05 56 43 22 81
E-mail : contact@agencemetaephore.fr

Architectes D.P.L.G.
Urbanistes D.E.S.S.
Paysagistes D.P.L.G.

Affaire n°07-25

LEGENDE :

ZONAGE :
 ZONAGE URBAIN : Zone "U"
 ZONAGE AGRICOLE : Zone "A"
 ZONAGE NATUREL : Zone "N"
 ZONAGE AGRICOLE : Zone "A"
 ZONAGE AGRICOLE : Zone "A"

Emplacement réservé :
 [Symbole] Emplacement réservé
 [Symbole] Espace Rural Classé à conserver en zone de protection - 500 m du Code de l'Urbanisme
 [Symbole] Espace Rural Classé à conserver en zone de protection - 100 m du Code de l'Urbanisme

Éléments de paysage à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L. 153-1-6-2 :
 [Symbole] Éléments de paysage
 [Symbole] Éléments de paysage

[Symbole] Contribution relative en figure pour ou à l'usage de l'urbanisme